

L'UNION NATIONALE



Bureaux d'Administration et de Rédaction
rue Gambetta, 78, St-Jean-d'Angély

(JOURNAL DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY)

L'Agence Havas est seule chargée, à Paris
de recevoir les annonces de l'Union

Abonnements } La Ville : 1 an,
Départ. et lim.
Paris et autre
On s'abonne chez M. REN
tous les bureaux de pos-
d'avance et partent des 1^{er}

5 fr. 2 f.

L'UNION NATIONALE
Journal politique et commercial

Mercredi et Samedi de chaque semaine
rue Gambetta, 78

Insertions la ligne : Annonce 20 c. ; réclame 30 c.

Les annonces judiciaires et légales sont publiées dans
l'Union. On traite à forfait pour les annonces de tout
commerçant ou industriel du département et limitrophes

CHRONIQUE

Xavier de LA

Le Journal de Lot apprend une terrible nouvelle : son directeur, M. Xavier de La, vient de mourir à l'âge de 75 ans, à l'affection des siens amis.

Né en 1843, à Agen, vint à Paris pour sa Faculté de Droit, où licencié. Revenu à son barreau et devint l'un des plus brillants de la cité. Guerre de 1870, on l'appela son devoir une femme d'élite agenaïse, il devint Préfet de la Charente.

Après avoir été député, il fut nommé député général à la Chambre des députés. Il fut élu député de la Charente en 1893, puis réélu en 1896, 1900, 1904, 1908, 1912, 1914, 1916, 1917. Il fut élu député de la Charente en 1917.

Honoré de l'Ordre de la Légion d'honneur, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1904, officier en 1912, et grand officier en 1917.

Lundi dernier un Service funèbre a été célébré, à l'église paroissiale, pour le repos de l'âme de M. Raymond Bouineau, tombé au Champ d'honneur, le 4 mai 1917.

Demain matin jeudi, à 9 heures, un service funèbre sera célébré à l'église paroissiale pour le repos de l'âme de M. Pierre Boussagol, également mort pour la patrie, le 2 mai.

Samedi prochain, nous rendrons compte de ces deux cérémonies.

Les récupérés du service armé ont rejoint, hier matin, leur dépôt respectif.

M. Ancelin, huissier, est nommé pour la durée de la guerre commissaire de police de 4^e classe à Saint-Jean-d'Angély en remplacement de M. Delmas.

La Chambre s'étant ajournée au 22 mai avant d'avoir voté les dispositions arrêtées par le Sénat, relativement à l'impôt cédulaire, il y avait lieu de penser que le délai pour la déclaration de l'impôt général sur le Revenu serait prorogé une 3^e fois et reporté au-delà du 31 mai.

Il semble résulter d'une note du Ministère des finances, publiée le 21 avril qu'il n'y a pas lieu d'escompter une nouvelle prorogation, l'administration supérieure ayant fini par se décider à accepter comme base d'évaluation, les bases prévues par le Sénat quand les contribuables jugeront à propos de s'en servir.

Nous engageons donc nos lecteurs à effectuer leur déclaration de revenu globale de 1916 en vue de l'impôt complémentaire de 1917, avant la date du 31 mai.

Voici à ce sujet la note communiquée à la presse par le Ministère des finances :

« Bien que le projet d'impôt cédulaire sur les revenus, dont le Parlement est actuellement saisi, n'ait pas encore été adopté, l'administration, se conformant aux engagements pris à cet égard par M. Ribot, ministre des finances, au cours de la discussion de la loi du 30 décembre 1916, admet que les contribuables tiennent compte, par anticipation, pour l'établissement de leur déclaration relative à l'impôt général en 1917, des règles d'assiette prévues pour les impôts cédulaires dans le projet voté par le Sénat, sous réserve, bien entendu, de l'approbation définitive de ce projet par le Parlement.

« Pour la fixation des revenus provenant des propriétés foncières, de l'exploitation agricole et des professions commerciales ou industrielles, les intéressés peuvent prendre, à leur choix, pour base de leur déclaration, soit le revenu net effectivement réalisé par eux, soit un revenu normal, évalué conformément à la loi du 30 décembre 1916, admet que les contribuables tiennent compte, par anticipation, pour l'établissement de leur déclaration relative à l'impôt général en 1917, des règles d'assiette prévues pour les impôts cédulaires dans le projet voté par le Sénat, sous réserve, bien entendu, de l'approbation définitive de ce projet par le Parlement.

« Une notice, mise à la disposition des contribuables dans les mairies, contient à cet égard, les explications nécessaires. »

Lundi dernier un Service funèbre a été célébré, à l'église paroissiale, pour le repos de l'âme de M. Raymond Bouineau, tombé au Champ d'honneur, le 4 mai 1917.

Demain matin jeudi, à 9 heures, un service funèbre sera célébré à l'église paroissiale pour le repos de l'âme de M. Pierre Boussagol, également mort pour la patrie, le 2 mai.

Samedi prochain, nous rendrons compte de ces deux cérémonies.

Les récupérés du service armé ont rejoint, hier matin, leur dépôt respectif.

Mgr Eyssautier est arrivé à Rome. Sa Grandeur est descendue à la Procure de Saint-Sulpice.

Les audiences civiles et correctionnelles du Tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély, auront lieu désormais à huit heures et demie du matin.

Citations

Les trois citations que nous publions aujourd'hui émanent du vaillant 123^e de ligne, qui s'est couvert de gloire les 4, 5 et 6 mai, en prenant brillamment part à la prise du plateau de Craonne :

35^e Division d'Infanterie
ETAT-MAJOR
S. P. 153
Q. G. 14 Mai 1917.
Ordre Général N° 96.

Le Général commandant la 35^e division d'infanterie cite à l'ordre de la division :
BOUINEAU, André, capitaine commandant la 3^e compagnie du 123^e régiment d'infanterie :

« Officier de 1^{er} ordre, donnant en toutes circonstances l'exemple du calme et du sang-froid. Le 5 mai 1917, chargé, avec sa compagnie, du nettoyage du terrain conquis, a conduit cette délicate opération avec rapidité, ne laissant pas à l'ennemi le temps de se ressaisir et facilitant la capture de nombreux prisonniers. »

Citation à l'ordre du Régiment, N° 28 :
ATTREL, André, adjudant de bataillon.
« Très bon sous-officier, toujours sur la brèche. Pendant la bataille du 5 mai 1917, a été d'un précieux concours pour son chef de bataillon, pour l'observation du champ de bataille et la recherche des renseignements. »

GUILLOCHEAU, Raoul, caporal téléphoniste.
« Etant chef de poste, en a assuré le fonctionnement avec le plus grand dévouement pendant les affaires des 25 avril et 5 mai 1917. A participé aux fréquentes réparations des lignes téléphoniques coupées par suite d'un bombardement intense. »

Le capitaine Bouineau, est de l'île d'Oléron ; l'adjudant Attrel habite Matha ; et le caporal Guillocheau, est un Angérien. A tous et à leur honorable famille nous adressons nos patriotiques et sympathiques félicitations.

M. Camille Noizet, de Brizambourg, et M. René Baron, de Matha, agent de liaison, ont été cités à l'ordre du jour.

Le sergent aviateur Louis Sauvat, fils de M. Sauvat, avoué à Marennes, est tombé au champ d'honneur.

La question du transport par eau est de plus en plus à l'ordre du jour. En ce moment on prendrait, nous dit-on, les mesures nécessaires pour aménager la rivière en vue de permettre une navigation qui assurerait le transport des marchandises au lieu et place des chemins de fer.

Le commerce local appréciera cette innovation qui est appelée à rendre de signalés services.

La Chambre est rentrée hier, mardi. En dehors des travaux courants, les

but de connaître l'...

députés ont déposé une quarantaine de demandes d'interpellations.

M. Noble, commis des Contributions indirectes à Saint-Jean-d'Angély, est nommé commis principal à Melle.

M. Pierre Pineau, de Beauvais-sur-Matha, a été nommé inspecteur de la main-d'œuvre agricole pour le canton de Matha.

La quête de la « Semaine de la Charente Inférieure », à Dompierre-sur-Boutonne, a produit 253 fr., et le Conseil municipal a voté 100 fr., soit un total de 353 fr.

Lundi dernier, M. de Paloméra est parti pour Rome. Le président de la Confédération des groupes commerciaux et industriels a été en effet désigné par le Comité parlementaire français du commerce pour prendre part aux travaux de la Conférence économique des gouvernements alliés, qui se tient en ce moment à Rome.

Ainsi que l'avait décidé le Conseil général dans sa session d'avril, le tramway d'Archiac à Jonzac a été inauguré le 16 mai, sous la présidence du préfet.

Des procès-verbaux ont été dressés contre quatre hôteliers de Saintes, qui avaient servi de la viande au repas du soir.

On mande d'Angers qu'un effroyable cyclone a ravagé le Saumurois, notamment Montreuil-Bellay.

La Chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'espion espagnol Calvo Serra Torrés, condamné à mort par le Conseil de guerre de Bordeaux.

Le recensement en vue de la mobilisation civile
D'accord avec le ministre du travail, M. Malvy vient d'adresser aux préfets une circulaire qui détermine les conditions dans lesquelles le recensement annoncé devra être effectué.

La circulaire stipule entre autres que pour les groupes de personnes vivant en commun (hotels, hopitaux, collèges etc.), les chefs d'établissement devront faire remplir les cartes individuelles des personnes placées sous leur direction. La circulaire renferme le modèle de la carte individuelle qui comporte un grand nombre de questions auxquelles les assujettis seront tenus de répondre exactement s'ils ne veulent encourir les pénalités prévues par l'article 471 du Code pénal.

A noter que les mobilisés ou mobilisables en sursis d'appel ou affectés aux chemins de fer ou aux exploitations travaillant pour la défense nationale, de même que les réfugiés et les étrangers sont compris au nombre des assujettis.

L'une des particularités que présente le questionnaire est qu'il ne demande pas à l'assujetti s'il est célibataire ou marié ; celui-ci est tenu simplement de déclarer s'il vit seul ou s'il est en ménage. Les autres questions ont pour but de connaître l'...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

situation militaire et professionnelle des intéressés.

Le ministre de la Guerre a décidé que les fonctionnaires ou agents appartenant aux administrations publiques classés dans les services auxiliaires et ayant reçu un ordre d'appel, seront maintenus à la disposition de l'administration qui les occupe, à l'exception de ceux appartenant à l'armée active c'est-à-dire aux classes 1914 et suivantes. Par contre les fonctionnaires ou agents classés dans le service armé devront rejoindre l'affectation qui leur a été assignée.

Le dimanche 3 juin 1917, à 2 h. 1/2 précises, aura lieu, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Saint-Jean-d'Angély, une Audition musicale, donnée par M^{lle} Mospain et ses Elèves (piano), M^{lle} Ploquin et ses Elèves (chant) et M. Thiéry (violoniste), au profit des blessés des hôpitaux de notre ville.

Le prix d'entrée est de 1 fr. 30 (taxes de bienfaisance et de guerre comprises). Les personnes qui pourraient apporter leur précieux concours à la décoration artistique d'un certain nombre de programmes, sont priées de s'adresser dès maintenant à M^{lle} Mospain, qui les recevra avec la plus vive reconnaissance.

Le Ministre de l'Agriculture vient d'adresser une circulaire aux préfets les invitant à lui faire connaître les professionnels nécessaires pour le battage des grains.

« Il s'agit, dit M. Fernand David, d'effectuer le battage des récoltes avec le minimum de main-d'œuvre. Il est nécessaire de s'y prendre à temps, si lointain que paraisse le moment des battages pour assurer aussi normalement que possible le ravitaillement régulier des armées et de la population civile. »

« Dans le souci de ne pas diminuer les effectifs, il convient de restreindre au minimum la demande de mobilisés, surtout après les récents détachements à la terre. Il convient aussi de réclamer principalement le concours des mobilisés de la zone de l'intérieur quand les travailleurs civils font absolument défaut. »

Poursuivi sous l'inculpation de faire manger habituellement du blé à ses animaux, un propriétaire a été condamné par le juge de paix de Saint-Aulaye à six jours de prison avec sursis, 16 fr. d'amende, à l'insertion du jugement dans cinq journaux de la région et à l'affichage dans les quatorze communes du canton.

Le ministre du ravitaillement général est allé lundi à Londres. M. Violette s'est rendu en Angleterre afin d'étudier de concert avec le gouvernement anglais, toutes questions intéressant son département, c'est-à-dire le fret, le charbon, le blé.

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

En Russie

Le ministre de la Guerre a décidé que les fonctionnaires ou agents appartenant aux administrations publiques classés dans les services auxiliaires et ayant reçu un ordre d'appel, seront maintenus à la disposition de l'administration qui les occupe, à l'exception de ceux appartenant à l'armée active c'est-à-dire aux classes 1914 et suivantes. Par contre les fonctionnaires ou agents classés dans le service armé devront rejoindre l'affectation qui leur a été assignée.

Le dimanche 3 juin 1917, à 2 h. 1/2 précises, aura lieu, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Saint-Jean-d'Angély, une Audition musicale, donnée par M^{lle} Mospain et ses Elèves (piano), M^{lle} Ploquin et ses Elèves (chant) et M. Thiéry (violoniste), au profit des blessés des hôpitaux de notre ville.

Le prix d'entrée est de 1 fr. 30 (taxes de bienfaisance et de guerre comprises). Les personnes qui pourraient apporter leur précieux concours à la décoration artistique d'un certain nombre de programmes, sont priées de s'adresser dès maintenant à M^{lle} Mospain, qui les recevra avec la plus vive reconnaissance.

Le Ministre de l'Agriculture vient d'adresser une circulaire aux préfets les invitant à lui faire connaître les professionnels nécessaires pour le battage des grains.

« Il s'agit, dit M. Fernand David, d'effectuer le battage des récoltes avec le minimum de main-d'œuvre. Il est nécessaire de s'y prendre à temps, si lointain que paraisse le moment des battages pour assurer aussi normalement que possible le ravitaillement régulier des armées et de la population civile. »

« Dans le souci de ne pas diminuer les effectifs, il convient de restreindre au minimum la demande de mobilisés, surtout après les récents détachements à la terre. Il convient aussi de réclamer principalement le concours des mobilisés de la zone de l'intérieur quand les travailleurs civils font absolument défaut. »

Poursuivi sous l'inculpation de faire manger habituellement du blé à ses animaux, un propriétaire a été condamné par le juge de paix de Saint-Aulaye à six jours de prison avec sursis, 16 fr. d'amende, à l'insertion du jugement dans cinq journaux de la région et à l'affichage dans les quatorze communes du canton.

Le ministre du ravitaillement général est allé lundi à Londres. M. Violette s'est rendu en Angleterre afin d'étudier de concert avec le gouvernement anglais, toutes questions intéressant son département, c'est-à-dire le fret, le charbon, le blé.

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...

On annonce que le nouveau régime charbonnier à l'étude...